



AVIVA ASSURANCES
Siège social : 13 rue du Moulin Bailly - 92270 Bois-Colombes.
Société anonyme d'Assurances Incendie Accidents et Risques Divers.
Entreprise régie par le code des assurances.
Capital social : 178 771 908,38 €.
306 522 665 R.C.S. Nanterre

AVIVA VIE
70, avenue de l'Europe - 92270 Bois-Colombes
Société anonyme d'Assurances Vie et de Capitalisation.
Entreprise régie par le code des assurances.
Capital social : 1 205 528 532,67 €.
732 020 805 R.C.S. Nanterre

D0115

ATTESTATION D'ASSURANCE

Responsabilité Civile des professionnels

AVIVA assurances
Par l'intermédiaire de
M. DEBROYE Philippe
Agent Général
17 RUE MAL DE LATTRE DE TASSIGNY
01190 PONT DE VAUX
Tél : 03 85 36 42 06 Fax : 03 85 36 47 72
debroye-pdv@aviva-assurances.com
Immatriculation ORIAS : 07009330
www.orias.fr

Certifie que

SARL PLAT
17 route du Bas de Sienne
71100 LA CHARMEE

est assuré par contrat n° **76722885**, pour la période du **01/04/2020** au **31/03/2021**.

ACTIVITE ASSUREE

Activité exercée : Bûcheron avec ou sans débardage
Nombre de personnes : 2
Chiffre d'affaires : 1 500 000 euros maximum

GARANTIES

Garanties acquises

RC exploitation
RC après livraison
Recours suite accident

Montant des garanties et des franchises

Responsabilité civile "Exploitation"	
Dommages corporels, matériels et immatériels	7 500 000 EUR par sinistre
Dont :	
Dommages corporels résultant d'accidents de travail ou de maladies professionnelles	2 000 000 EUR par année d'assurance
Dommages matériels et immatériels en résultant	1 000 000 EUR par sinistre Franchise par sinistre : 10% - mini 155 EUR, maxi 1 550 EUR
Dommages immatériels résultant de dommages non garantis	100 000 EUR par sinistre et par année d'assurance Franchise par sinistre : 10% - mini 765 EUR, maxi 3 050 EUR
Dommages aux biens mobiliers confiés (dommages matériels et immatériels en résultant)	25 000 EUR par sinistre Franchise par sinistre : 10% - mini 155 EUR, maxi 1 550 EUR
Atteinte accidentelle à l'environnement (dommages corporels, matériels et immatériels)	500 000 EUR par sinistre et par année d'assurance Franchise par sinistre : 10% - mini 155 EUR, maxi 1 550 EUR
dont dommages immatériels résultant de dommages non garantis	100 000 EUR par sinistre et par année d'assurance Franchise par sinistre : 10% - mini 765 EUR, maxi 3 050 EUR

Responsabilité civile "Après Livraison"

Dommages corporels, matériels et immatériels	1 000 000 EUR par sinistre et par année d'assurance Franchise par sinistre : 10% - mini 155 EUR, maxi 1 550 EUR
Dont :	
Dommages immatériels résultant de dommages au produit livré	100 000 EUR par sinistre et par année d'assurance Franchise par sinistre : 10% - mini 765 EUR, maxi 3 050 EUR

Défense

Défense devant les juridictions civiles, commerciales ou administratives ; Défense des intérêts civils devant les juridictions répressives	Frais à la charge de l'Assureur, sauf dépassement du plafond de garantie en cause (voir art. Défense)
--	---

Recours suite à accident

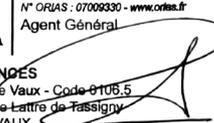
Recours suite à accident (litiges excédant 380 euros)	16 000 EUR par litige
dont expertise amiable	230 EUR
dont honoraires d'avocat ou de conseil :	
* Intervention d'un avocat pendant la phase amiable si le tiers est représenté par un avocat (art. L127-2-3 du code des assurances), consultation	300 EUR
* Référé, assistance à une mesure d'instruction ou devant une commission administrative, un tribunal d'instance ou de police	390 EUR par plaidoirie ou intervention
* Tribunal de grande instance	610 EUR par plaidoirie
* Cours d'appel	690 EUR par plaidoirie
* Cours de cassation ou Conseil d'état	1 220 EUR par plaidoirie
* Transaction amiable	500 EUR
* Arbitrage	250 EUR

La présente attestation n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'Assureur. Elle ne peut engager celui-ci en dehors des termes et limites précisées par les clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère **sous réserve du paiement intégral de la cotisation par l'assuré pour la période de validité de la présente attestation.**

Fait à PONT DE VAUX, le 14 Avril 2020

L'Agent général


M DEBROYE Philippe
 N° ORIAS : 07009330 - www.orias.fr
 Agent Général



AVIVA ASSURANCES
 Agence de Pont de Vaux - Code 0108.5
 17 rue Maréchal de Lattre de Tassigny
 01190 PONT DE VAUX
 Tél. 03 85 36 42 05 Fax 03 85 36 47 72
 Email : debroye-pdv@aviva-assurances.com